



Edito

En cette fin d'été 2015, la période des inventaires de terrain est bientôt achevée. Faisons le point sur l'état d'avancement des inventaires des zones humides de l'Aubrac réalisés par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH). Comme on pouvait s'y attendre, sur l'Aubrac les inventaires ont réservés leurs lots de surprises et d'espèces rares. Dans ce nouveau numéro de « Terre d'eau » nous allons vous présenter quelques unes des espèces de faune et de flore qui font la richesse du plateau de l'Aubrac. Dans un premier temps, nous ferons un focus sur la Rosalie des Alpes, dans un second temps, nous présenterons ces curiosités végétales que sont les plantes carnivores aveyronnaises.

Bilan des inventaires au mois d'Octobre 2015

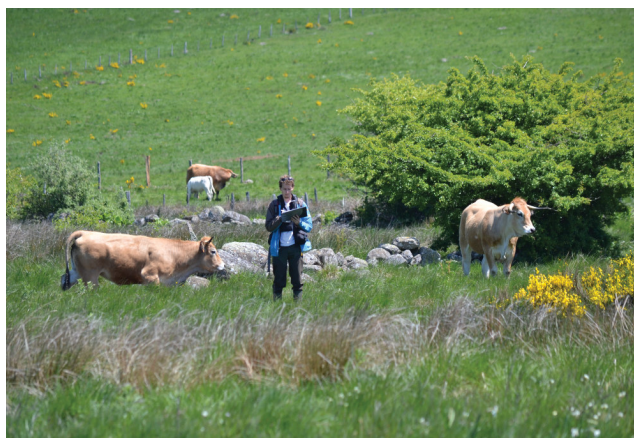
Rappel du projet

Le programme d'inventaire des zones humides a été initié en 2008 en Aveyron et se concentre depuis 2013 sur le massif de l'Aubrac. Territoire particulièrement bien préservé, sa richesse en zones humides est remarquable. L'objectif de ce projet est de réaliser le recensement et l'évaluation de l'intérêt fonctionnel et biologique de ces milieux. Rappelons que les zones humides jouent un rôle primordial dans la gestion qualitative et quantitative de l'eau et qu'elles sont de formidables réservoirs de biodiversité. Ces prospections de terrain apportent des informations qui sont un précieux atout pour l'aménagement durable du territoire et permettent de rencontrer, parfois, agriculteurs et gestionnaires.

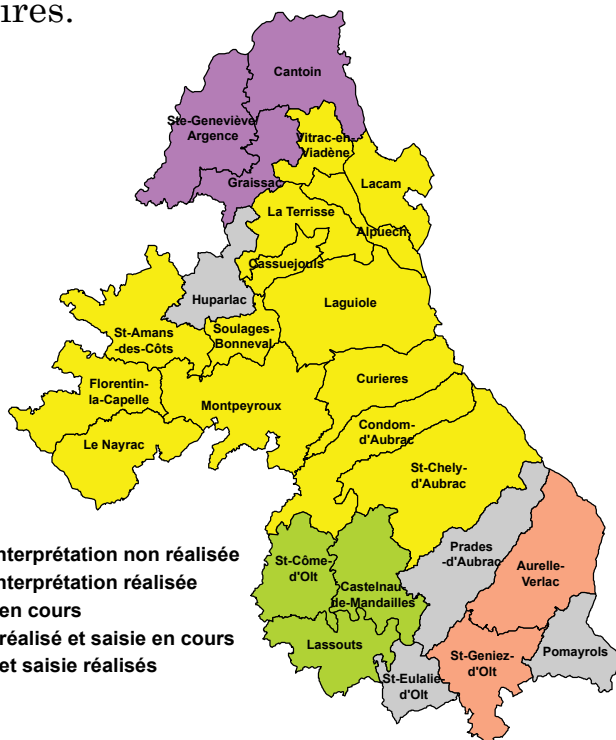
On estime à plus de 1400 le nombre de zones humides inventoriées sur le massif de l'Aubrac depuis 2013 !

Quel état d'avancement ?

Ci-contre, cartographie de l'état d'avancement sur les 26 communes de l'Aubrac

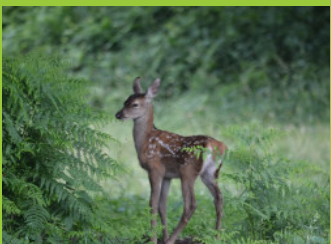


© Chloé PIZZUTTO



Dactylorhiza sp

©Lucas BIAIS



© Chloé PIZZUTTO

Une année riche en observations

Un certain nombre d'espèces remarquables de faune ou de flore, inféodées ou non aux zones humides, ont pu être observées dans le cadre de ces inventaires. Comme espèces de flore, on peut citer par exemple la **Linaigrette engainée** (*Eriophorum vaginatum*), la **Sibthorpie d'Europe** (*Sibthorpia europaea*) protégées en région Midi-Pyrénées, et la **Gagée jaune** (*Gagea lutea*) protégée à l'échelle nationale. Pour la faune, l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), le **Semi-Apollon** (*Parnassius mnemosyne*), ou encore la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*), toutes protégées à l'échelle internationale (Convention de Berne), européenne (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) et à l'échelle nationale, ont été observées. D'autres espèces rares pour Midi-Pyrénées et l'Aveyron ont aussi fait le bonheur des agents de terrain, comme le **Cuivré flamboyant** (*Lycaena alciphron*).

Cuivré flamboyant



© Audrey POUJOL

Linaigrette engainée



© Audrey POUJOL

Semi-Apollon



© Audrey POUJOL

■ La Rosalie des Alpes

Cette dernière est une magnifique espèce de coléoptère, patrimoniale et remarquable, souvent appréciée pour sa grande taille et son bleu intense ponctué de taches noires. Identifiée sur la commune de Saint-Chély d'Aubrac, la Rosalie des Alpes est une espèce considérée en 2002 comme « peu présente » en Aveyron par l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Protégée en France, elle figure aussi sur les annexes II (protection de l'habitat d'espèces), IV (protection stricte de l'espèce) de la directive européenne "habitats".

C'est une espèce dite saproxylique, c'est-à-dire se nourrissant de bois mort, préférentiellement de hêtres, voire de saules ou de frênes. Elle se reproduit entre Juillet et Août et vit une dizaine de jours. Les femelles attirent les mâles sur des sites favorables à la ponte : du bois fraîchement coupé, des chablis ou vieux arbres blessés. A l'aide de son ovipositeur long et souple, elle insère profondément (2 à 4 cm) ses œufs dans les anfractuosités des arbres, où les larves se nourriront ensuite du bois déperissant ou en cours de séchage, pendant deux à trois ans. On retrouve là, toute l'importance de la conservation du bois mort, des arbres à cavités et du « gros bois ». En effet, seuls les arbres ayant suffisamment vécu disposent de cavités, blessures ou parties mortes susceptibles de profiter à l'espèce. Il est donc important de laisser sur place des branches mortes et de maintenir des îlots de vieillissement au sein des boisements. Il est également recommandé de maintenir la mixité des forêts (présence de hêtres dans les sapinières) car c'est par le maintien d'une activité sylvicole raisonnée que l'on préserve cette espèce. **En outre, la Rosalie étant particulièrement attirée par les bois de coupe destinés au chauffage et déposés en bord de route, de nombreuses pontes ne voient pas le jour car brûlées avant l'arrivée à l'âge adulte : il est conseillé de rentrer le bois avant que les femelles ne viennent y pondre, c'est-à-dire avant l'été.**



©Lucas BIAIS

Les plantes carnivores



©Audrey POUJOL

Les plantes carnivores représentent une **curiosité** du monde végétal. Si la carnivorosité est un des traits les plus **fascinants** de leur mode de vie, leur permettant de prélever de l'azote dont elles ont besoin pour **vivre**, elles restent intimement **liées** aux zones humides.

■ Pourquoi certaines plantes sont carnivores ?

En plus d'eau et de lumière, les plantes ont un besoin vital de substances nutritives comme les sels minéraux. Habituellement, elles trouvent l'essentiel de ces substances dans le sol, qu'elles vont puiser par l'intermédiaire de leurs racines. La grande majorité des espèces végétales fonctionnent de cette façon. Les plantes carnivores se distinguent car, poussant dans des milieux très pauvres en nutriments (tourbières, parois rocheuses suintantes, etc.) elles ont développé des adaptations pour acquérir ces substances essentielles à leur croissance. Ainsi, elles sont devenues capables d'attraper et de digérer de petits animaux. Parfois, elles peuvent se nourrir de toutes petites limaces ou escargots, mais « insectivore » est un terme plus approprié pour qualifier leur régime alimentaire.



Drosera

©Lucas BIAIS

■ Un arsenal varié

Charles Darwin fut le premier scientifique à avoir démontré ce syndrome « carnivore » chez les végétaux. Ainsi, la carnivorie est apparue de façon indépendante dans l'évolution chez plusieurs familles botaniques et s'exprime au travers d'artifices et pièges aux fonctionnements variés. Pour attirer leurs proies, les plantes se parent de couleurs spécifiques ou produisent des nectars sucrés. Elles utiliseront alors divers pièges : en mouvement (actifs), comme chez la Dionée aux mâchoires ultra-rapides, passifs comme chez la Drosera (photo ci-dessus) aux feuilles tapissées de gouttelettes de glue. Citons encore l'Utrriculaire aquatique qui possède des autres aspirantes. Après attraction et capture, il reste la digestion pour assimiler les composants azotés, travail de bactéries et d'enzymes...



Grassette

© Chloé PIZZUTTO

■ Des plantes pas forcément lointaines

On imagine les plantes carnivores comme des espèces de pays lointains, passant à la télévision ou au cinéma pour leur côté « sensationnel ». Pourtant, les plantes carnivores sont bel et bien présentes en France, et en Aveyron : on en compte une vingtaine d'espèces en France. Certaines sont observées de manière régulière lors des inventaires de zones humides réalisés par la CATZH. Citons par exemple les observations de la Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*). Sa cousine, à feuilles intermédiaires (*Drosera rotundifolia*), se fait plus rare : on la trouve en tourbière, sur des tapis ou des buttes de sphaignes. Elles ont toutes deux des glandes en forme de poils avec à leur bout des gouttes visqueuses, ressemblant à la rosée. Les insectes, attirés par ce liquide sucré, s'y retrouvent collés et y seront alors peu à peu digérés par la sécrétion d'enzymes.

La Grassette (*Pinguicula vulgaris*) est elle aussi plutôt bien représentée sur l'Aubrac. Adeptes des tourbières, elle se nourrit sur le même principe que les Droseras : sa rosette de feuilles est tapissée de poils collants et odorants permettant de capturer puis digérer les insectes.



L'utriculaire et ses autres aspirantes

©Univ. Pierre et Marie Curie - UFR de Biologie

Pour les plantes carnivores, l'eau ne doit jamais être très loin et ce ne sont pas les Utriculaires qui diront le contraire. On trouve sur l'Aubrac l'Utrriculaire australe (*Utricularia australis*) qui affectionne les eaux des lacs et des mares, et la petite Utrriculaire (*Utricularia minor*) qui elle est inféodée aux petites dépressions inondées des tourbières. Ces deux espèces sont pourvues de petits pièges (moins de 3 mm), en forme de petits sacs appelés « utricules ». Ils agissent comme un aspirateur, capturant toutes les petites larves et autres petits crustacés se trouvant à proximité de l'ouverture du piège. Le piège est en fait constitué d'une feuille transformée possédant une entrée bloquée par une membrane souple garnie de poils sensitifs. L'utricule, au repos, est comprimé. Lorsqu'une proie touche les poils sensitifs, la membrane s'ouvre, ce qui produit une dépression. L'animal est ainsi aspiré à l'intérieur du piège. Ensuite les parois de l'utricule se resserrent en rejetant l'eau, puis l'insecte est digéré par des enzymes.



© Chloé PIZZUTTO

Des espèces et des espaces menacés

Il est important de noter qu'en France, ces espèces, si spectaculaires et patrimoniales soient elles, sont en régression et fortement menacées de disparition. C'est principalement la destruction et la fragmentation directe de leurs habitats qui en est la cause, par la pollution, l'urbanisation, l'introduction d'espèces exotiques, l'intensification des pratiques et le dérèglement du fonctionnement hydrologique (drainage, extraction d'eau, régulation des débits...). Elles ont en effet su développer des caractères si particuliers pour survivre dans ces milieux hostiles tels que les tourbières, marais ou suintements rocheux qu'elles sont devenues inféodées à ces derniers. Leur conservation ne peut donc s'envisager sans préservation de ces milieux, qui relèvent le plus souvent de processus naturels extrêmement longs (de 1 000 à 2 500 ans) et de conditions stationnelles bien particulières (décomposition lente des débris végétaux, milieu acide, saturé en eau).



©Lucas BIAIS

L'intérêt de mieux connaître et de maintenir les zones humides prend ici tout son sens, et c'est un des objectifs majeurs de la CATZH.

■ Conclusion et perspectives pour l'année 2016

Cette démarche d'inventaire permet non seulement une meilleure connaissance des milieux humides du département, quant à leur localisation, leur surface ou leur état de conservation, mais apporte également des informations sur la répartition des espèces les plus patrimoniales de faune ou de flore comme celles que nous avons présentées. Ces informations sont souvent une porte d'entrée pour rencontrer et discuter avec les gestionnaires. En outre, elles contribuent à faciliter l'intervention et la coopération des acteurs du terrain propriétaires ou gestionnaires, afin de préserver ces milieux et ces espèces pour le futur.

Les municipalités seront informées des résultats des inventaires dès qu'ils seront finalisés.

Les inventaires se poursuivront donc jusqu'à la fin du mois d'Octobre. A l'arrivée de l'automne, nous ralentirons notre activité de terrain, à l'instar des plantes qui tireront leur révérence. Toutes les zones inventoriées seront alors répertoriées dans les bases de données informatiques. Enfin, en 2016 avec le retour du printemps, les inventaires de terrain reprendront, en espérant que de belles observations seront au rendez-vous !

● ● ● COMMENT ADHÉRER À LA CATZH ?

- L'adhésion est gratuite et volontaire, formalisée par une convention
- Vous accédez ainsi au réseau de gestionnaires et à l'ensemble des services proposés par la Cellule d'Assistance Technique. Possibilité d'appui technique et financier pour la gestion des zones humides.

Pour adhérer, contactez l'adasea d'Oc
David GALIBERT : 05.65.73.76.80

Opération animée par l'adasea. d'Oc



Avec le soutien technique et/ou financier de :



Adresses utiles : • CATZH/adasea.d'Oc - Carrefour de l'agriculture, Bd du 122 RI - 12026 Rodez Cedex9
• DDT de l'Aveyron - 9 rue de Bruxelles - Bourran BP 9370 Cedex 9 - 05.65.73.00.00